

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 – 19h



L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BRYNHOLE Marc, Maire.

Conseillers présents : M. SALERNO Antonio, Mme DALAIGRE Catherine, M. PELLETIER Jérôme, M. ROUSSEAU Christian, Mme TESSIER Muriel, M. BOSCAD Olivier, Mme MIGNAN Virginie, Mme MISTRETTA Virginie, M. PAILLET Kévin, M. CHARRIER Thomas, M. GUERIN Michel, Mme MESLAND Colette et Mme ROUSSEAU Edith

Conseillers ayant donné pouvoir : M. GOUJON Bruno, Mme TRASSEBOT Dany et M. LOPEZ François

Absentes non excusées : Mmes JUBIN Marlène et BENECH Ludivine

Secrétaires de séance : M. PELLETIER et Mme PAILLET Nathalie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 juillet 2022.

- Monsieur Jérôme PELLETIER, adjoint au Maire fait un premier bilan de la rentrée scolaire ainsi que Monsieur Antonio SALERNO, adjoint au Maire sur les travaux effectués pendant l'été.

MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses article 34 et 97,

Vu la délibération n° 2019/53 du 13 septembre 2019 portant création d'emplois permanents à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique,

Vu la délibération n° 2021/43 du 24 septembre 2021 portant la modification de la durée de service de deux emplois permanents d'assistant d'enseignement artistique,

Considérant les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée de service des emplois permanents d'assistant artistique à temps non complet à savoir :

- L'emploi permanent à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique pour exercer les fonctions de directrice, de professeur de clarinette, formation musicale et d'orchestre Trempl'in à raison de 8h50 hebdomadaire au lieu de 10h à compter du 1er octobre 2022,
- L'emploi permanent à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique pour exercer les fonctions de professeur de saxophone, à raison de 3h25 au lieu de 2.75 à compter du 1er octobre 2022,
- L'emploi permanent à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique pour exercer les fonctions de professeur de flûte traversière, à raison de 1h50 hebdomadaire au lieu de 2h75 à compter du 1er octobre 2022,
- L'emploi permanent à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique pour exercer les fonctions de professeur de trompette, tuba, formation musicale et co-directrice de l'école à raison de 5h50 au lieu de 3h75 à compter du 1er octobre 2022.

De supprimer les emplois permanents d'enseignement artistique à temps non complet énoncés

ci-dessus.

De supprimer l'emploi permanent à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique de professeur de trombone à savoir 2h hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les modifications du tableau des emplois.

TRANSFERTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Décision modificative n° 1 pour insuffisance de crédit au compte 66111 et au compte 1641

Madame l'adjointe aux finances informe le Conseil Municipal que suite à l'emprunt contracté auprès du crédit agricole en mars 2022, il s'avère que les crédits au chapitre 66 – Charges financière et les crédits au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées s'avèrent insuffisants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux transferts suivants :

Section de fonctionnement :

Chapitre 66 :

- Article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » + 300.00 €

Chapitre 011 :

- Article 615232 « Entretien et réparations réseaux » - 300.00 €.

Section d'investissement :

Chapitre 16 :

- Article 1641 « Emprunts en euros » + 4 100.00 €

Chapitre 21 :

- Article 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » - 4 100.00 €.

INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur Jérôme PELLETIER, adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marine MOREAU élève au CFA de la MFR de l'Orléanais a effectué un stage du 27 juin 2022 au 7 juillet 2022 au service jeunesse.

Considérant que Madame Marine MOREAU a donné satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui octroyer une indemnité afin de la récompenser du travail fourni.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer à Madame Marine MOREAU une indemnité d'un montant de 150.00 €.

DIVERS :

- Monsieur le Maire évoque l'incivisme au quotidien de certains citoyens sur les dépôts sauvages.
Des mesures fermes sont prises à l'encontre des contrevenants et des caméras seront posées aux lieux de dépôt.

INFORMATIONS :

- Lancement du nouveau site internet vendredi 30 septembre à la mairie.
- L'augmentation des coûts de l'énergie conduit la commune à s'engager vers des mesures d'économie.

